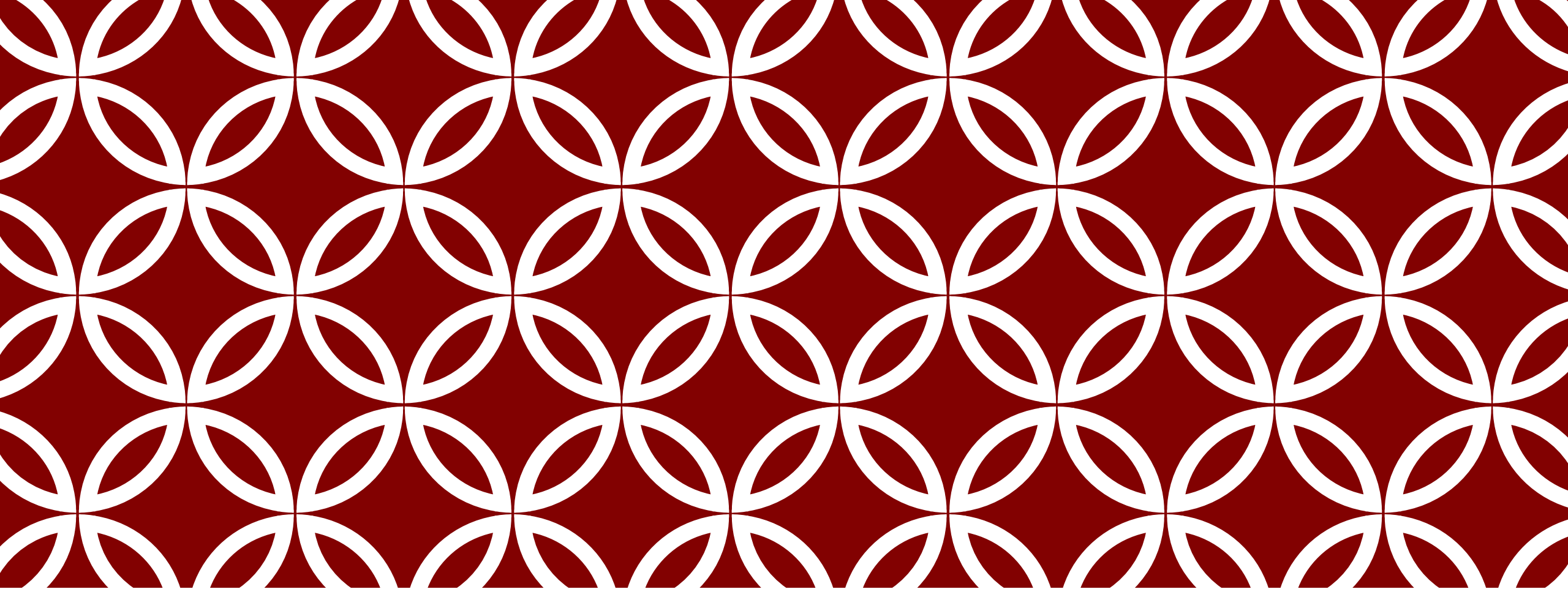




RÉFLEXION SUR LES MÉCANISMES D'INSCRIPTION DU POINT DE VUE DES ORGANES CONSULTATIFS

eva.kuminkova@gmail.com

7 mai 2021

RECHERCHE ET ANALYSE

Basée sur

- ❖ analyse des **rapports** des organes subsidiaire, consultatif et d'évaluation **de 2009 à 2019**
- ❖ recherche menée auprès de membres d'organes, actuel et anciens
 - **entretiens** (18 participants) – experts sélectionnés
 - **enquête** qualitative (34 participants) – ouverte à tous les membres qui souhaitaient participer

MERCI!



OBJECTIF DES MÉCANISMES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES

- ❖ les 3 listes sont bien conçues, complémentaires et servent les objectifs de la Convention
- ❖ utilisation disproportionnée
- ❖ procédure de candidature exigeante
- ❖ manque de compréhension des objectifs de la LSU et du RBP

INFORMATION NÉCESSAIRE SUR...

- ❖ contenu, équilibre géographique et thématique de la LR
- ❖ effets de la sauvegarde d'éléments actuellement inscrits sur la LSU
- ❖ utilisation du RBP
- ❖ évaluation des effets positifs et négatifs des inscriptions



CRITÈRES D'INSCRIPTION sur la LR et la LSU

- ❖ adéquats pour la plupart, reflétant les principes de la Convention
- ❖ interprétations diverses

La simplification est-elle possible (et souhaitable)??

U1/R1

= critère essentiel

= le plus important

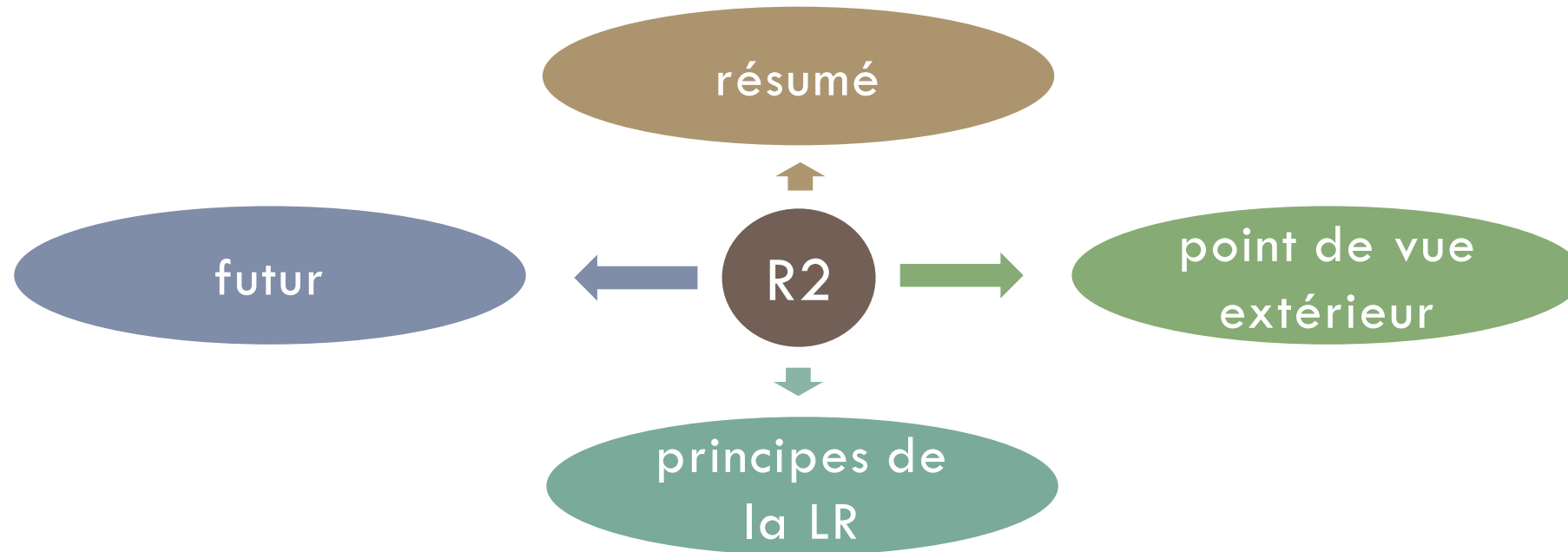


U2

= aucune révision nécessaire



R2



⇒ changer les questions, les rendre plus concrètes

⇒ retirer la section 2 et demander à l'Organe d'évaluation de décider

⇒ ou...?

U3

= exigeant et strict mais très important

R3

⇒ Les éléments viables et florissants ont-ils besoin de mesures de sauvegarde ?

⇒ Attention aux **possibles impacts négatifs** suite à l'inscription !!



U4/R4

Qui est habilité à **représenter la communauté??** (*question ayant une **dimension culturelle***)

Comment **mesurer la participation la plus large possible** des communautés, groupes et individus?

... et comment **l'atteindre?**

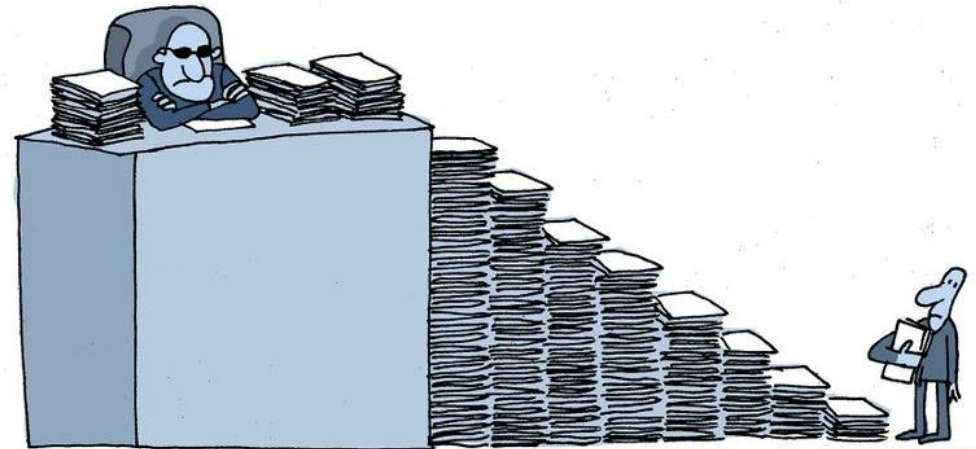


U5/R5

- ❖ critère technique, sans rapport avec la nature de l'élément
- ❖ obligation formelle

⇒ vérifier que l'inventaire est conforme aux articles 11 et 12 d'une manière différente

par le biais des rapports périodiques
dans une base de données spécialisée



LE REGISTRE DES BONNES PRATIQUES DE SAUVEGARDE

Une révision des critères plus approfondie?

⇒ simplifier

⇒ fusionner

⇒ supprimer



Applicabilité des bonnes pratiques de sauvegarde dans les *pays en développement??*

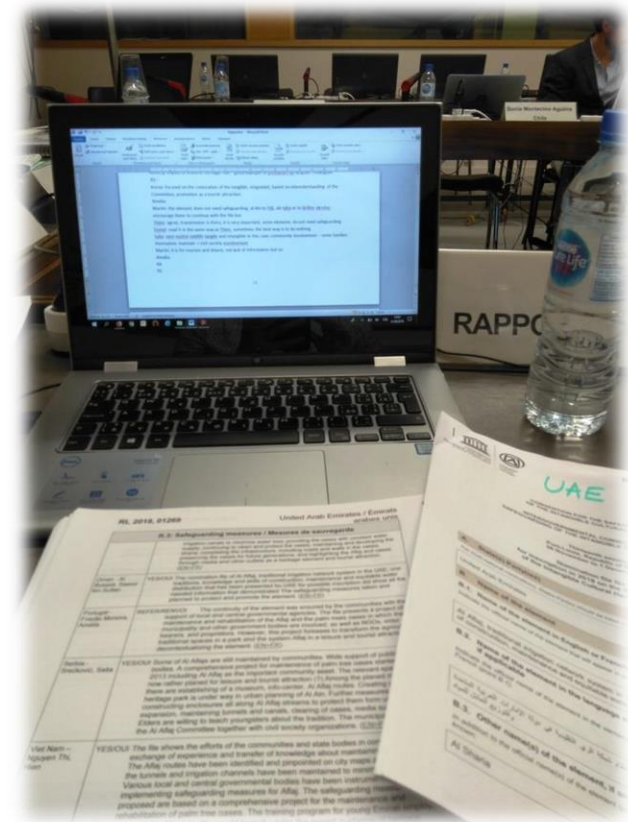
PROCESSUS D'ÉVALUATION

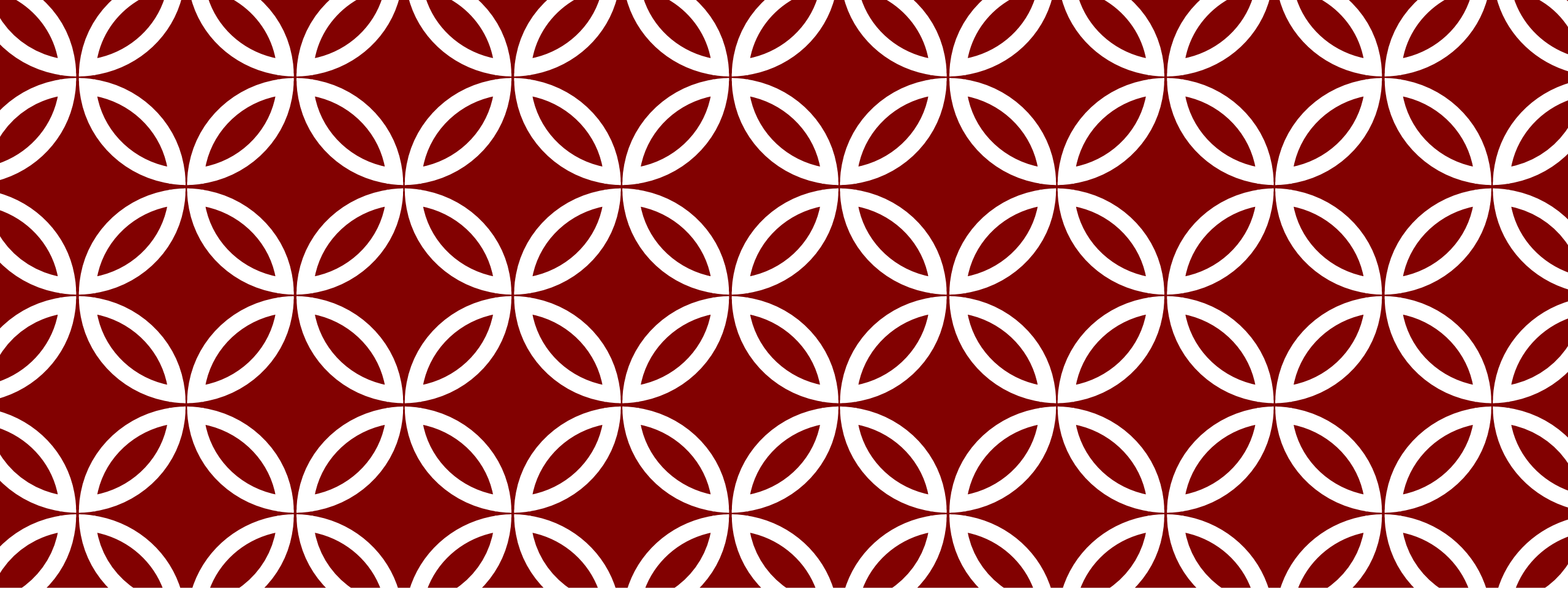
modifications des mécanismes individuels

d'inscription sur les listes

→→→ modifications du processus d'évaluation

- ❖ développement du dialogue en amont
- ❖ utilisation de connaissances et de ressources externes
- ❖ plafond annuel et ordre des priorités





QUE LA RÉFLEXION COMMENCE !!

eva.kuminkova@gmail.com
+420 737 226 220